



1 - Principes de base :

- Loisirs Rixheim Vélos a pour but de développer le cyclotourisme, c'est une activité exempte de tout esprit de compétition, où l'on retrouve sport, convivialité, tourisme, et découvertes. Loisirs Rixheim Vélos est affilié à la Fédération française de cyclotourisme (FFCT).
- L'adhésion au club implique connaissance et acceptation de ce présent RI (un exemplaire est remis à chaque nouvel adhérent).

2 - Adhésion :

- avoir 18 ans, âge minimum (adhésion possible pour les moins de 18 ans à condition que l'un des 2 parents soit membre actif du club et qu'il accompagne le jeune tout au long **de chacune de ses sorties**)
- prendre une carte de membre (c'est la cotisation LRV, montant défini lors de chaque AG ordinaire)
- **et** prendre une licence FFCT pour les membres actifs pratiquant le vélo (avec fourniture d'un certificat médical pour tout nouvel adhérent)
- carte de membre et licence sont valables 1 an (mais possibilité d'adhérer au 01 septembre de l'année en cours et pour l'année suivante)
- tout nouvel adhérent intéressé par LRV peut venir "*voir si le club lui correspond*", il sera assuré à concurrence de 3 sorties club (assurance ALLIANZ contractée par LRV) et faire le choix d'adhérer ou non ensuite.

3 - Sports / Sorties / Randonnées :

- Le club LRV propose 2 disciplines, le vélo de route et le VTT (à noter que pendant la période hivernale la marche remplace le vélo les mercredis)
- 4 groupes de pratique sont proposés avec des rythmes différents et adaptés :
 - le groupe 1
 - le groupe 2
 - le groupe 3
 - le groupe VTT
- on n'appartient pas à un groupe, chaque groupe à son rythme ..., libre à chaque cyclo de pratiquer dans le groupe qui lui convient, il doit respecter l'allure du groupe, il doit aussi avoir le niveau qui correspond à l'allure du groupe
- ces groupes sont placés sous la responsabilité d'un "chef de groupe" qui fait respecter l'allure, les arrêts, les règles de circulation en groupe, chaque cyclo participe à la cohésion du groupe, au respect de l'environnement et du code de la route, et au bon état d'esprit du groupe, l'intérêt du groupe passera toujours avant l'intérêt individuel
- un groupe ne peut dépasser 19 cyclos ; le port du casque est obligatoire et le port de la tenue club est recommandée
- le rendez vous des sorties traditionnelles club est sur la place de la Jumenterie à Rixheim, les samedis AM, dimanches matins, et mercredis AM, les horaires varient en fonction des saisons ; de nombreuses autres randonnées plus spécifiques sont aussi organisées
- 1 calendrier est élaboré en début de saison sur proposition de membres et de l'animateur Sports/Randos



LOISIRS RIXHEIM VELOS

REGLEMENT INTERNE

- les parcours des sorties traditionnelles sont à l'initiative des responsables de groupe, les autres sorties plus spécifiques sont coordonnées par l'animateur Sports/Randos et confiées à des membres volontaires
- un challenge annuel est mis en place, il a pour but de créer une saine émulation entre cyclos et de mettre en avant les membres les plus participatifs aux activités de l'association.

4 - Fonctionnement du club :

- "Dans un club, on y trouve ce que chacun y apporte", le club est le reflet de l'implication de chacun, toute proposition, toute initiative sera la bienvenue et si besoin discutée en comité de direction.
- Chaque adhérent est invité à participer à la vie active du club, par l'animation des randonnées, par l'animation du site, par l'aide à l'organisation des manifestations Commanderies et autres réunions.

5 - Divers :

- Le site du club www.club-lrv.fr est un moyen de communication interne et externe, le club LRV adhère à la charte internet FFCT ; ses administrateurs sont désignés en comité de direction ; les messages rédigés sur le forum restent accessibles à tous, leurs contenus devront respecter les statuts du club, en particulier ils s'interdiront tout propos faisant référence à la discrimination raciale, sociale ou religieuse et tout texte politique.
- Le site www.club-lrv.fr peut contenir des informations ou données photos personnelles insérées pour un reportage d'une randonnée ou d'une manifestation..... ; Conformément à la loi du 6 janvier 1978, "Informatique et Libertés", chaque personne dispose d'un droit de refus de parution ou d'un droit d'accès à la modification ou suppression des informations la concernant.

Validé par le comité de direction, le 13 décembre 2006

Modifié et validé par l'AG du 30 novembre 2007

Modifié et validé par l'AG du 26 novembre 2010

Modifié et validé par l'AG du 28 novembre 2014

Le Secrétaire

Le Président